



## **AGRIGUA : Pour une cartographie dynamique et en temps réel des parcelles agricoles adaptée aux spécificités d'un DOM**

### **Rapport de fin de projet**

P. TODOROFF<sup>1</sup>, C. GIBON<sup>2</sup>, J. ABRASSART<sup>3</sup>

Février 2006

<sup>1</sup> **CIRAD**  
Station de Roujol  
97170 PETIT-BOURG  
Guadeloupe  
[pierre.todoroff@cirad.fr](mailto:pierre.todoroff@cirad.fr)

<sup>2</sup> **AGRIGUA**  
c/o CIRAD  
Station de Roujol  
97170 PETIT-BOURG  
Guadeloupe  
[Christelle.gibon@cirad.fr](mailto:Christelle.gibon@cirad.fr)

<sup>3</sup> **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt**  
33 Av. de Romans  
BP 2145  
26021 VALENCE Cedex  
[Johann.ABRASSART@agriculture.gouv.fr](mailto:Johann.ABRASSART@agriculture.gouv.fr)



Ce projet a été co-financé par la Région Guadeloupe et l'Europe (FEOGA)





cette approche de service reste variable suivant les départements et ne représente qu'une part infime des déclarants. Depuis 2005, le système de déclaration a encore évolué puisque les agriculteurs ont la possibilité, grâce à un serveur Internet géré par l'ONIC, d'opérer les modifications « en ligne » de leurs déclarations. Ce dernier dispositif est, pour l'instant, utilisé de façon très marginale mais le développement des télé-procédures pour les usagers fait partie des priorités du Gouvernement.

Dans les départements d'outre-mer cette solution est apparue inadaptée du fait des spécificités agricoles, culturelles et techniques : hors zone d'intervention de l'ONIC (pas de production céréalière), souvent faible professionnalisation des agriculteurs fréquemment pluri-actifs et habitués à un fort encadrement par des centres techniques et des SICAs (Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole).

En 2002 la DAF (Direction de l'Agriculture et de la Forêt) de Guadeloupe chargée de la mise en place de ce nouveau dispositif confie au CIRAD<sup>1</sup> (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour le suivi en continu des surfaces agricoles afin de préparer l'agriculture guadeloupéenne au RPG.

En 2004 ce projet a abouti à la création d'une association à but non lucratif AGRIGUA (Association Guadeloupéenne de Recueil d'Informations Géographiques d'Utilité Agricole), qui pilote l'instruction des dossiers de déclarations graphiques, des aides agricoles et gère le SIG agricole de Guadeloupe en interaction avec l'ensemble des partenaires des filières agricoles (DAF, CNASEA, SICAs, Chambre d'Agriculture, etc...).

Ce dispositif original a ainsi permis à la Guadeloupe de basculer sans difficultés vers le RPG, de disposer d'une base parcellaire culturale quasi exhaustive à l'échelle de la parcelle, une base actualisée en temps réel et mise à la disposition des professionnels de l'agriculture. En outre, ce dispositif a conduit à la création d'une structure « référente » en SIG agricole, AGRIGUA, promouvant l'utilisation de cet outil pour répondre aux enjeux de l'agriculture d'aujourd'hui.

---

## Origine du dispositif

De 1995 à 2000 le CIRAD, membre de la Maison de la Télédétection (Montpellier), a fourni annuellement, sur commande de la DAF Guadeloupe, la mise à jour de la sole en canne à sucre (13 000 ha), et ponctuellement la sole bananière (4 400 ha), maraîchère et fruitière. Celles-ci étaient effectuées sur la base de photographies aériennes et de campagnes de mesures GPS sur le terrain (G. LAINE, 2001).

Cette solution, très consommatrice en main d'œuvre induisait, par ailleurs, une publication des cartes relativement tardive par rapport aux besoins. En effet chaque année ce sont, dans certaines zones, près d'un tiers des parcelles de canne (sur un total de 10 400 parcelles) qui sont modifiées (changement de culture, replantation, modification des surfaces,...). De plus, cette cartographie fournit relativement peu d'informations : géographie de la parcelle et occupation du sol.

Dès 2000, et dans l'optique de l'application des directives Européennes, la DAF souhaite développer un système d'informations géographiques permettant d'une part

---

<sup>1</sup> Le CIRAD est un établissement public à caractère industriel et commercial. C'est l'institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud et de l'outre-mer français ([www.cirad.fr](http://www.cirad.fr))

d'enregistrer rapidement toutes interventions réalisées par les exploitants sur les parcelles ou les voiries agricoles et d'en restituer la cartographie à l'ensemble des partenaires agricoles et institutionnels (Conseil Général, Conseil régional, Commune, ...). Ce projet a donc pour but de préparer techniquement le basculement au RPG mais aussi de fournir aux partenaires un instrument nouveau de gestion et de préservation des espaces agricoles.

La solution envisagée par la DAF est de constituer un réseau d'information montante et descendante dans lequel les groupements de proximité (SICAs, organismes agricoles, etc...) saisiront des propositions de modifications du parcellaire (enregistrés lors de la constitution de dossiers de demandes de subvention et/ou de déclarations graphiques) et les transmettront à une structure commune de gestion et de contrôle qui coordonnera les opérations, centralisera et recoupera les modifications du parcellaire puis les validera après traitement et les intégrera dans une base centralisée. Les mises à jour seront transmises aux différents partenaires ainsi qu'aux agriculteurs. Cette base sera géographique : les objets considérés (les parcelles agricoles) seront des polygones géoréférencés.

Ces données dans leur ensemble (architecture de la base de données, traitement informatique associé, ...) ont été modélisées par la DAF et intégrées dans un SIG appelé « OGSA » (Optimisation et gestion des Surfaces Agricoles)..

L'originalité de la méthode retenue réside dans la volonté de créer une base géographique agricole unique sur le territoire. Le dispositif fédérateur permet, en effet, à tout professionnel agricole de rentrer dans ce système non seulement en terme de consultation, de diffusion mais aussi d'actualisation. C'est ainsi que l'ensemble des partenaires du dispositif dispose :

1. d'une base de données géographique unique avec un minimum d'informations associées aux parcelles et à leur historique. Le couplage avec d'autres bases de données techniques, par exemple (données de production de canne à sucre, de suivi phytosanitaire pour la banane, de gestion du patrimoine SAFER, ...) est possible ;
2. d'une base de données géographique actualisée. Chacun peut participer au dispositif de mise à jour mais l' « administrateur » est unique et garantit la fiabilité de cette mise à jour.

Le pari est de disposer, avec ce nouveau dispositif, d'une actualisation régulière des informations via les procédures d'aides « classiques » à la replantation des cultures principales (Canne à Sucre et Banane export). Sachant que ces cultures ont une pérennité de 4 à 5 ans, l'ensemble de la sole de ces 2 cultures serait actualisé au bout de 5 ans et donc en 2005 « année de passage au RPG » la sole cannière et bananière guadeloupéenne serait à jour. Il resterait à cartographier les autres cultures (légumes, maraîchage, fruitiers) ainsi que les prairies et savanes. Ces dernières cultures étant à moindre « enjeu » car non aidées spécifiquement.

Baptisé AGRIGUA, ce projet débute fin 2002. Sa gestion opérationnelle sera assurée pendant un an par le CIRAD jusqu'à ce qu'une structure associative à but non lucratif composée des principaux partenaires agricoles impliquées en prenne le relais.

## **Relations avec les partenaires**

Le dispositif mis en place s'appuie sur un réseau de partenaires concernés par l'instruction des dossiers de demandes de subventions agricoles et/ou intéressés par l'utilisation d'une base SIG parcellaire.

Dès la 1<sup>ère</sup> année du projet AGRIGUA, un Comité de pilotage composé des principales structures d'encadrement et d'orientation de l'agriculture en Guadeloupe - la SAFER, la Chambre d'Agriculture (SUAD), la SICAMA (SICA cannière), le CIRAD, le Conseil Régional, le Conseil Général, la DAF, le GIE AGROSERVICES (filière banane), la SICAPAG (filière ananas) et le CNASEA – a donc été mis en place. Ce Comité, mis au courant des avancées du projet, a donc pu intervenir sur l'orientation et les choix opérationnels à définir.

Des réunions mensuelles de compte-rendu d'avancement du projet ont permis d'informer l'ensemble des filières agricoles afin de les préparer au RPG et de les synchroniser quant aux procédures à mettre en place.

La mise en œuvre de ce réseau de partenaires et leur implication au sein de différents comités de suivi a sans doute favorisé la coopération, l'adhésion au projet et la bonne volonté de chacun.

Dans la même logique et pour s'assurer de la continuité et de la viabilité de l'opération, le Comité de pilotage implique dès 2002 la plupart des partenaires institutionnels, techniques et professionnels de l'agriculture guadeloupéenne dans une association à but non lucratif (AGRIGUA) destinée à reprendre la gestion opérationnelle du dispositif dès la fin 2003.

Sont ainsi membres du conseil d'administration les principaux artisans du projet initial (SAFER, CNASEA, CIRAD, GIE AGROSERVICES, Chambre d'Agriculture, CTICS, UDCAG - SICA Cannièrre -, GARDEL S.A. - sucrerie-). L'association regroupe actuellement vingt membres qui bénéficient de ses services : mises à jour régulières du parcellaire cultural (base graphique et alphanumérique), mise à disposition de matériels de mesures GPS, appui technique et formation en SIG et GPS.

Aujourd'hui AGRIGUA est positionnée, via ses membres, au cœur de l'agriculture guadeloupéenne et de tous les dispositifs ayant besoin d'une information actualisée sur le parcellaire agricole.

---

## **Mise en œuvre et moyens**

La 1<sup>ère</sup> phase du projet a bénéficié d'un financement dans le cadre du DOCUP (document unique de programmation)<sup>2</sup> pour un montant total de 493 000 euros. Le projet, dont l'intérêt est majeur pour la Guadeloupe, a ainsi bénéficié d'un taux de financement de 100% (75% FEOGA et 25% Région Guadeloupe).

### **Dispositif opérationnel et équipements**

Une structure autonome (bâtiment, mobilier, équipement informatique, véhicules) est mise en place en prévision de son fonctionnement en tant qu'association. Une équipe de 4 techniciens et d'un chef de projet est constituée.

5 matériels de mesure GPS de type professionnel ont été acquis (DGPS PathFinder Power Trimble + abonnement satellite pour corrections différentielles en temps réel) dont un

---

<sup>2</sup> Le DOCUP est un programme pluriannuel (actuellement 2000-2006) de développement régional élaboré par les Etats membres de l'Union Européenne, en partenariat avec les collectivités et les partenaires sociaux. Il définit les pistes à suivre pour développer une région et les financements communautaires et co-financements nationaux alloués aux projets s'inscrivant dans ces axes et retenus pour subventions.

en réserve pour palier aux différentes pannes rencontrées sur les GPS (utilisation intensive et climat tropical) et maintenir le rythme de production.

Les corrections en temps réel permettent d'obtenir une précision de mesure de +/- 1 m sur le terrain, suffisante pour renseigner l'exploitant sur ses surfaces s'il le désire et répondre au cahier des charges de la DAF. Elles sont cependant complétées de retour au bureau par des corrections différentielles grâce à la base GPS de référence du CIRAD Guadeloupe, permettant ainsi d'atteindre une précision de +/- 50 cm.

Le fonds photographique de référence utilisé est la couverture d'orthophotographies au 1/5000<sup>ème</sup> commandée par la DAF en 1999 (suite à appel d'offres), et réalisée par une société de topographie-photogrammétrie.

Les partenaires du projet AGRIGUA (une dizaine) sont subventionnés à 80% par le DOCUP pour s'équiper de postes de travail (une dizaine) permettant de travailler sur SIG.

Pour mettre à jour la cartographie existante déjà ancienne (1999), cartographier les occupations du sol jamais recensées (prairies, jachères, etc...) et renseigner les 38 000 ha de SAU exploitée répartis en 33 000 parcelles, une solution de mesurage GPS systématique a été retenue, dans un premier temps, sur les parcelles subissant des modifications.

A partir de 2004 la DAF a lancé l'opération déclaration graphique des surfaces en se basant sur le dispositif AGRIGUA déjà en place. Cette année de double déclaration (cadastral et graphique) a permis de roder le dispositif avant le basculement définitif aux procédures graphiques de 2005.

Certaines aides publiques et communautaires étant soumises à la déclaration annuelle des surfaces, ce sont plus de 6 500 dossiers concernant plus de 20 000 parcelles qui étaient attendus. Pour instruire dans les délais (mai à octobre 2004) la totalité de ces dossiers, le dispositif de mesurage GPS systématique mis en place à l'origine n'était plus adapté. Le nombre de contrôles GPS nécessaires sur le terrain pour la représentation de ces parcelles (incapacité de l'exploitant à se repérer sur l'orthophoto, litige sur les limites des parcelles, sur la surface, etc...) a été estimé à 20 %, soient 4 000 mesures à effectuer.

Pour plus d'efficacité, ces mesures de terrain, initialement opérées par les techniciens d'AGRIGUA ont été déléguées aux organismes chargés d'instruire les dossiers de déclarations des surfaces (dits organismes relais).

Pour répartir l'effort humain et financier, le CNASEA s'est vu confier l'opération spécifique « déclaration graphique 2004 ». Ce dossier a pris en charge, pour faire face au surplus d'activité lié à l'opération et via financement DOCUP, la mise à disposition de personnels supplémentaires dans les 10 organismes relais et l'acquisition de matériels pour compléter leurs équipements – équipements informatiques et bureautiques permettant de saisir les déclarations graphiques de leurs adhérents et de les éditer à l'issue d'entretiens individualisés ainsi que 4 GPS supplémentaires –. Une trentaine de postes SIG complets ont ainsi été installés dans les organismes relais.

L'équipe d'AGRIGUA s'est donc recentrée avec 2 techniciens et un chef de projet sur l'assistance et la formation des techniciens des organismes relais, le contrôle et la validation des dossiers, leur transmission ainsi que la gestion du parc GPS et les corrections différentielles des mesures GPS.

## Applicatif OGSA

Afin d'encadrer la saisie des données dans la base SIG, s'assurer de leur cohérence, permettre leur contrôle et gérer les échanges avec les partenaires, un applicatif spécifique sous Geoconcept a été conçu et développé : OGSA (Optimisation de la Gestion des Surfaces Agricoles).

La Générale d'Infographie a été retenue pour ce développement au terme d'un appel d'offres (cette société avait par ailleurs été chargée de la réalisation et de la maintenance de PacDDAF<sup>3</sup> 2002).

Il s'agit d'un outil logiciel adapté au contexte et besoins de la Guadeloupe, qui se présente sous la forme d'un menu supplémentaire dans Geoconcept.

Des interfaces spécifiques permettent de créer des dossiers de demande d'aides (replantations cannes, bananes, ...) ou de déclaration de surfaces sur les postes SIG (équipés de l'applicatif OGSA) des organismes relais.

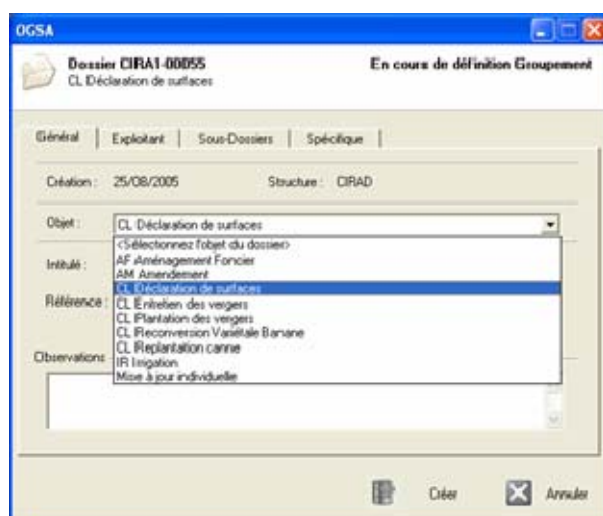


Figure 2 : définition du dossier PAC

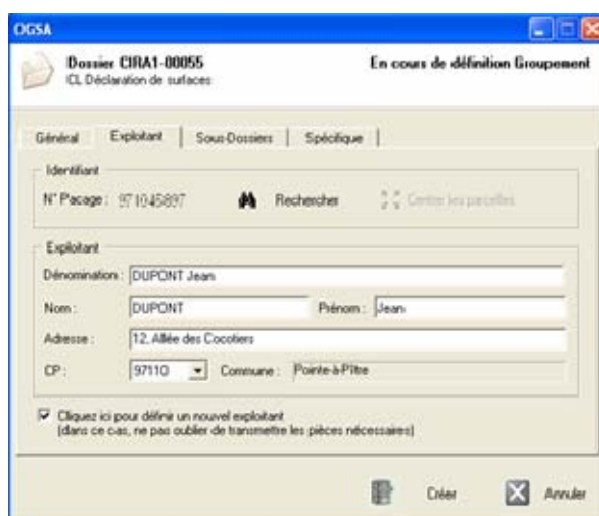


Figure 3 : données nominatives du dossier

Les interfaces relatives à la constitution d'un dossier (un dossier par objet et par exploitant) permettent de renseigner des éléments généraux (Figure 2 et Figure 3) et sont constitués de sous-dossiers décrivant chaque parcelle (déclarée ou faisant l'objet d'une demande de subvention selon le type de dossier saisi).

Les interfaces relatives à la constitution d'un sous-dossier (1 sous-dossier par parcelle) permettent de renseigner les éléments textuels requis et liés à la parcelle (renseignements nominatifs, administratifs, culturels, etc...) et d'y associer un dessin sur fond d'orthophoto correspondant à la proposition de modification du parcellaire (Figure 4 et Figure 5).

Ce dessin est issu soit d'un tracé à la souris par le technicien agricole en accord avec l'exploitant, soit d'un relevé GPS effectué sur le terrain.

<sup>3</sup> PacDDAF est l'outil de déclaration graphique des parcelles agricoles utilisé dans les départements de métropole





AGRIGUA met à disposition de ses membres sur son serveur FTP les dossiers validés ou à corriger ainsi que le parcellaire cultural mis à jour par l'ensemble des différents dossiers traités.

Chaque organisme dispose donc des données apportées par les autres organismes. En revanche, conformément aux lois Informatique et Liberté, les données nominatives ne sont transmises (filtre géré par l'applicatif OGSA) qu'avec l'autorisation de l'exploitant apposée dans son dossier PAC.

Les dossiers validés sont transmis à la DAF (également équipée d'OGSA) pour validation ultime. Ils sont ensuite consolidés dans le système Pacage et exportés dans le système PacDaf pour transmission à l'ONIC.

En cas de problème identifié par la DAF (mauvais numéro Pacage,...) le dossier peut retourner à AGRIGUA pour corrections.

L'ONIC transmet l'année suivante aux exploitants de Guadeloupe le dossier de déclaration de surface comprenant les photographies du parcellaire déclaré en 2004 ainsi que le contours des parcelles déclarées.

Les exploitants procèdent de la même façon pour reconduire/modifier leur déclaration de surface de l'année n+1.

Le schéma de traitement des dossiers est illustré Figure 6 .

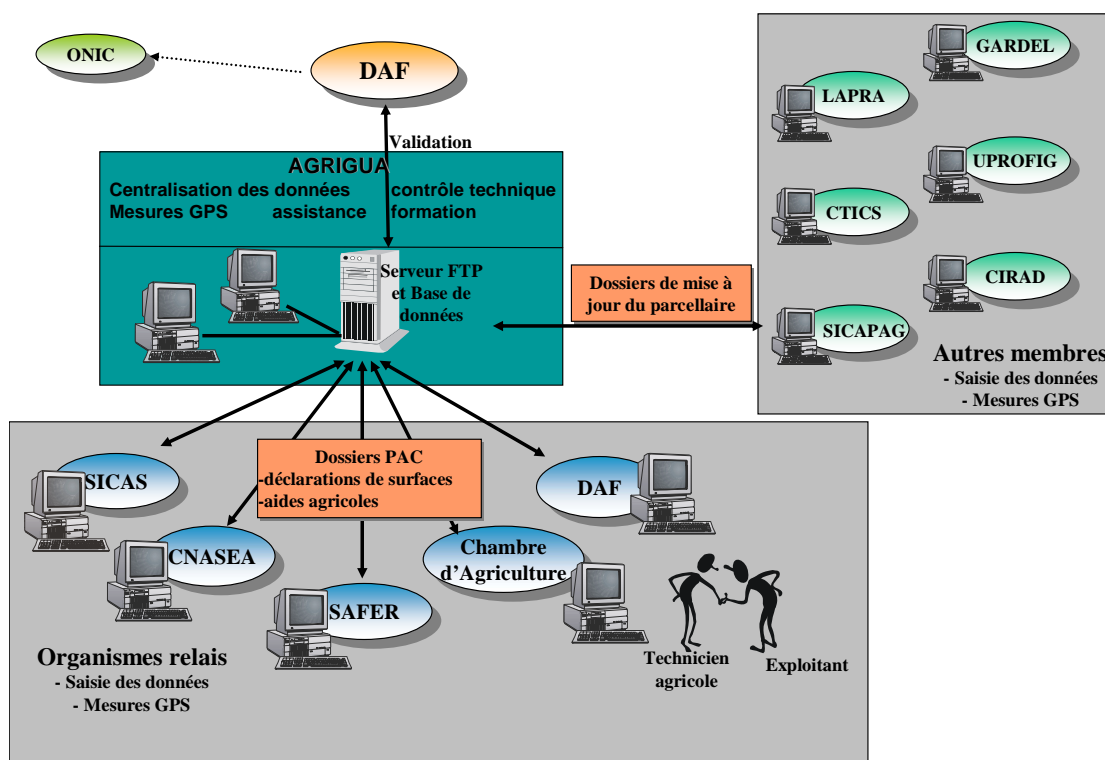


Figure 6 : organigramme de traitement des dossiers

## Résultats

En 2003, première étape de la mise en place du SIG, l'équipe AGRIGUA a commencé son travail de mise à jour du parcellaire par une campagne de mesurage exhaustif au GPS (chacun des 4 techniciens disposant d'une zone géographique à cartographier).

Ils ont ainsi référencé dans la base 2 580 parcelles pour un total de 5 000 ha, soit 12% de la SAU (41700 ha selon le recensement agricole 2000) en 4 mois. A ce rythme, 2 années auraient donc été nécessaires pour mettre à jour l'ensemble de la base, alors que pendant ce temps une partie des premières parcelles cartographiées serait déjà remaniées.

Cette solution ne permet pas de disposer d'une cartographie du parcellaire suffisamment à jour pour les déclarations PAC.

Elle a permis d'avancer le travail avant le début d'instruction des premiers dossiers et de disposer de références de charge de travail pour dimensionner le dispositif actuel.

Cette campagne s'est ainsi arrêtée avec le démarrage des replantations de canne à sucre<sup>4</sup> et les dossiers de demande d'aide correspondants.

### Dossiers de replantation canne à sucre

En Guadeloupe, la plupart des opérations culturales en canne à sucre sont sous-traitées à des opérateurs agricoles : Des SICAs<sup>2</sup> pré-financent les travaux et recouvrent leurs fonds sur la vente de la récolte. Elles doivent donc connaître la surface précise de la parcelle pour payer correctement l'entreprise de travaux agricoles.

Traditionnellement elles procédaient à un mesurage des parcelles avec un topofil. Avec la création d'AGRIGUA, la DAF a décidé que, désormais, les mesures GPS feraient foi pour l'instruction des dossiers.

Dans un premier temps, les techniciens des SICAs ont donc systématiquement fait appel aux techniciens d'AGRIGUA pour mesurer les parcelles replantées avant l'instruction du dossier de demande d'aide. Ces techniciens agricoles de proximité accompagnaient AGRIGUA sur le terrain pour faciliter l'identification des parcelles et optimiser les tournées.

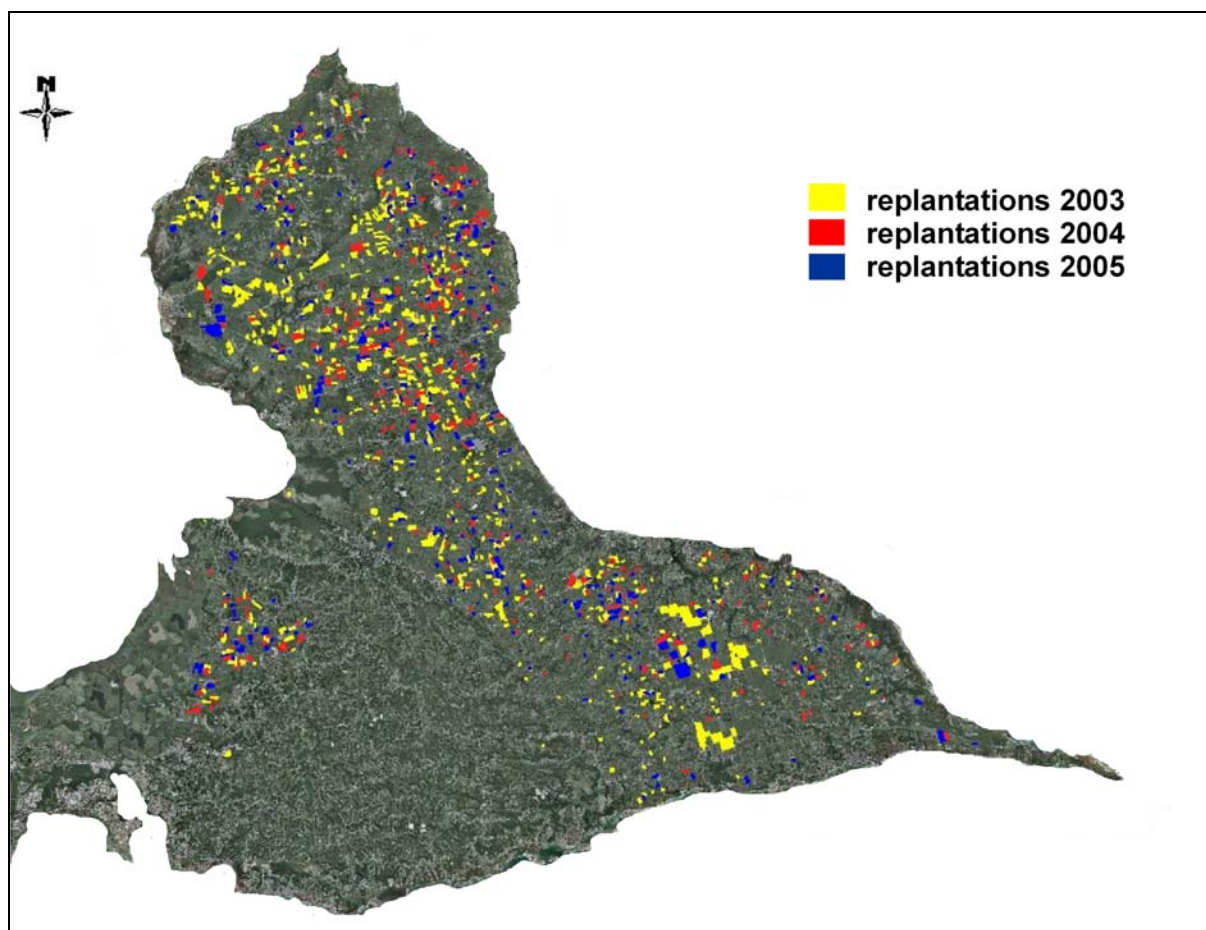
Depuis 2004, suite à l'évolution du dispositif, le travail de repérage des parcelles au GPS est délégué aux techniciens des organismes relais.

Ce sont au final 2 700 dossiers de replantation qui ont été traités depuis 2003 par AGRIGUA représentant 3 715 parcelles pour une surface de 4 726 ha (la Figure 6 illustre les parcelles replantées dans la Grande-Terre).

---

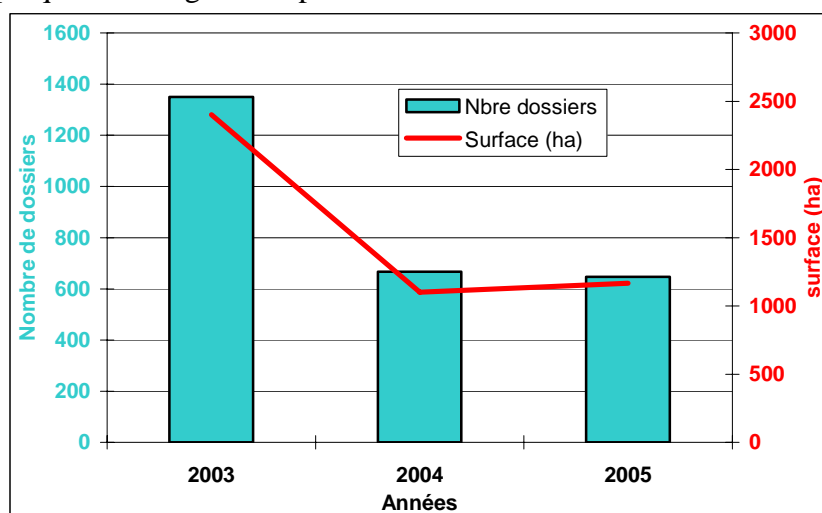
<sup>4</sup> La canne à sucre est une graminée proche du maïs, mais elle se cultive en cycle pluri-annuel. Elle fournit des repousses après chaque récolte. On arrache les souches et replante la parcelle en moyenne tous les 5 ans en Guadeloupe.

<sup>2</sup> Sociétés d'Intérêts Collectifs Agricoles



**Figure 6 : parcellaire cannier de grande terre (nord de la Guadeloupe) replanté depuis 2003**  
Sources orthophotographies et parcellaire : AGRIGUA

Le graphique de la Figure 7 représente l'évolution du nombre de dossiers traités.



**Figure 7 : nombre de dossiers traités et surface replantée**

Les variations interannuelles du nombre de dossiers de replantation sont la conséquence des conditions climatiques de croissance :

- sécheresse fin 2003 : beaucoup de parcelles ont souffert du déficit hydrique et sont replantées en 2003.
- Non récolte de l'ensemble des parcelles en 2004 : beaucoup de cannes sont restées sur pied, les replantations sont reportées.

- Même difficulté de récolte en 2005. Un certain nombre de replantations sont reportées.

Cette procédure répond parfaitement aux besoins de l'Administration et des exploitants. Elle se poursuit jusqu'à aujourd'hui.

### Dossiers de déclaration de surface

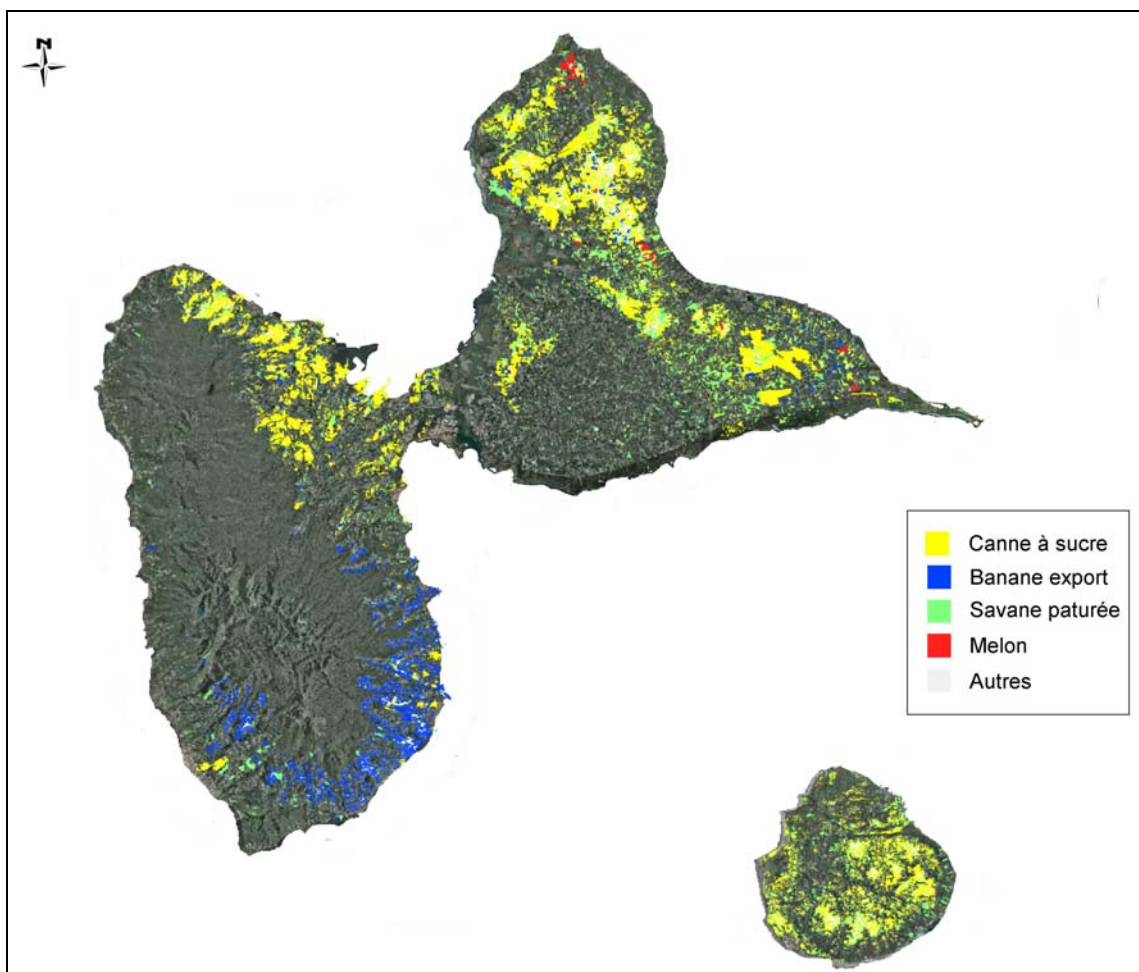
En 2004, année de double déclaration, 5 034 exploitants ont bénéficié de l'opération d'accompagnement dans le passage à la déclaration graphique.

Les dossiers saisis dans les organismes relais lors d'entretiens individualisés avec les déclarants, étalés sur une durée de 8 mois, ont abouti à la déclaration de 20 709 parcelles pour une surface de 25 480 ha dont :

- 9 540 parcelles de canne à sucre pour une surface de 12 594 ha
- 2 989 parcelles de banane pour une surface de 2 474 ha.

En 2005, 5 597 exploitants ont déclaré leurs surfaces par l'intermédiaire du dispositif AGRIGUA correspondant à 22 967 parcelles pour une surface de 27 955 ha dont :

- 10 457 parcelles de canne à sucre pour une surface de 13 388 ha et
- 2 274 parcelles de banane pour une surface de 2 481 ha.



**Figure 8 : parcellaire déclaré en 2005**  
Sources orthophotographies et parcellaire : AGRIGUA

En 2004 AGRIGUA a donc conduit avec succès le passage à la déclaration graphique ; depuis, cette structure constitue la base opérationnelle de ce nouveau système de déclaration des surfaces avec près de 5 600 dossiers enregistrés dans le SIG en 2005.

### Conséquence sur la mise à jour annuelle du parcellaire

Le traitement des différents dossiers PAC (déclaration graphique, replantation,...) permet de recueillir tous les ans la quasi-totalité des modifications du parcellaire.

A titre indicatif le tableau 1 dénombre les parcelles réellement modifiées (modification des limites de parcelle, de l'occupation du sol, ou de l'exploitant) en 2004 et 2005.

	Par photo-interprétation		Par mesurage GPS		Total	
	Nb. parcelles	Surface (ha)	Nb. parcelles	Surface (ha)	Nb. parcelles	Surface (ha)
<b>2004</b>	10 024	17 021	2 017	1 905	16 041	18 926
<b>2005</b>	3 616	4 258	1 663	1 674	5 279	5 932

**Tableau 1 : modifications annuelles du parcellaire**

L'année 2004 a permis de mettre à jour la base de données initiale obsolète qui datait, en grande partie, de campagnes de numérisation de 1997, 1998 et 1999. En 2005, la phase de routine est quasiment atteinte avec 3 fois moins de parcelles modifiées que l'année précédente soit 14 % de la SAU.

Ainsi l'étalement des campagnes de demandes d'aides (août à octobre pour la filière canne à sucre, toute l'année pour la filière banane et autres) et de la déclaration des surfaces (avril à juin) induit une mise à jour du parcellaire en continu tout au long de l'année.

### Quelques éléments financiers

Ce dispositif original présente un investissement financier non négligeable des pouvoirs publics et de l'Europe.

Le Tableau 2 présente son coût (incluant AGRIGUA et les organismes relais) dans ses différentes phases de fonctionnement.

Remarque : les coûts de fonctionnement et de personnel liés au traitement des dossiers PAC autres que ceux concernant la déclaration graphique ne sont pas comptabilisés dans ce tableau, de même que ceux de la DAF (incluant la mobilisation du responsable SIG et de 2 techniciens à environ 50% de leur temps pendant 2 ans

	Phase de mise en place	Démarrage (2004)	Routine (2005)	Total
<b>Investissement</b>	188	394	3	585
<b>Fonctionnement</b>	166	112	27	305
<b>Personnel</b>	195	309	87	591
<b>Total</b>	549	815	117	1 481

**Tableau 2 : coûts ( en k€) de l'opération Déclaration graphique par phase et répartition budgétaire**

En phase de routine, le coût global de l'opération s'élève à environ 117 000 € dont la moitié est imputable au fonctionnement d'AGRIGUA (investissement, fonctionnement et personnel) et l'autre moitié aux organismes relais (salaires et fonctionnement).

En 2005, ramené au nombre de dossiers traités, le coût global de traitement d'un dossier PAC (de la saisie dans les organismes relais au transfert des données à l'administration via les traitements d'AGRIGUA) s'élève ainsi à 20.9 €

Ce prix en apparence élevé ouvre des perspectives de développement agricole et économique pour la Guadeloupe bien plus larges que la simple gestion réglementaire du registre parcellaire graphique.

En effet c'est vers un SIG agricole complet que ce département d'outre-mer se dirige en ayant réussi à fédérer la plupart des acteurs des filières agricoles derrière cet outil et décidé de l'élargir pour enregistrer les données de production des différentes parcelles.

Ce SIG est accessible aux structures d'encadrement technique des filières ainsi qu'aux organismes de recherche et développement leur permettant ainsi d'élaborer des modèles de simulation et d'aide à la décision finement ajustés sur des données réelles.

C'est donc un véritable outil d'analyse, de suivi et de gestion de la production agricole qui est en cours de constitution.

Aujourd'hui, AGRIGUA constitue le cœur de ce système d'information cultural du parcellaire agricole et un centre de ressource en matière de géomatique agricole pour le développement de cet outil en Guadeloupe.

---

## **Conclusion**

La structure AGRIGUA répond à une double nécessité : disposer d'informations géographiques fiables sur le parcellaire agricole pour une meilleure gestion de la production et être en mesure de mettre en œuvre les directives européennes concernant les aides de la PAC.

Les spécificités agricoles et culturelles de la Guadeloupe ont amené les pouvoirs publics à imaginer cette solution originale afin d'encourager la participation de tous les acteurs de l'agriculture dans le dispositif.

L'idée de confier le traitement technique et informatique des déclarations graphiques du RPG et des dossiers d'aides agricoles à un réseau de structures privées et publiques s'est en effet révélé parfaitement efficace et a démontré la capacité de mobilisation et de coordination des filières agricoles de Guadeloupe.

La réussite de cette expérience est telle qu'aujourd'hui les acteurs de l'agriculture envisagent de confier des missions supplémentaires à AGRIGUA, et notamment la collecte et la diffusion d'informations agronomiques plus spécifiques (rendement, itinéraire technique,...). Ceci afin de disposer d'une image agronomique fine, à l'échelle de la parcelle, des bassins de production de Guadeloupe et disposer ainsi d'outils pertinents de diagnostic de production, d'orientation des pratiques agricoles, de prévisions et d'élaboration de scénarios technico-économiques.